

ANNEXE – Pertes de récolte

Déclaration des surfaces fourragères ayant subi des dommages pour l'année 2022

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Nature de la culture	Surface sinistrée pour les fourrages (ha.a.ca)	Surface de resemis (ha.a.ca)	Surface grêlée (ha.a.ca)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en euros (2)	Autre indemnité hors assurance en euros
				Grêle (1)	MRC (1)		
Prairies naturelles							
Prairies temporaires							
Prairies artificielles							
Maïs fourrage non irrigué							

(1) : Cochez la case en cas de réponse positive (MRC : Multirisques climatiques)

(2) : Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne (1) « Grêle ou MRC »

Date :

Signature :